Le test d’entrée en médecine et dentisterie laisse place à un concours

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté ce 29/09 en dernière lecture le projet de Décret relatif à l’instauration d’un concours d’entrée pour les filières de médecine et dentisterie à partir de l’année académique 2023-2024.

Quels sont les changements attendus ?

L’examen d’entrée laissait entrer tous ceux qui le réussissaient tandis que le concours, lui, permettra seulement à un nombre prédéterminé de lauréats (les mieux classés) d’entamer ces études.

Tous les étudiants réussissant le concours auront la garantie de disposer d’un numéro INAMI.

Le texte adopté définit comment se calcule le nombre d’admis (sachant que le quota de numéros INAMI passera en 2028 de 505 à 744 numéros) et réduit le nombre maximal d’étudiants non-résidents lauréats. Le nombre de non-résidents sera en effet réduit de 30 à 15% afin de garantir une offre de soins suffisante et lutter contre de possibles pénuries liées au départ de diplômés après leurs études.

Le concours se déroulera en une session unique comprise entre le 16 et le 31 août précédant l’année académique concernée, afin de permettre aux étudiants de se préparer durant l’été et de donner le temps aux candidats non-retenus de se réorienter avant la rentrée.

Pour le reste, les huit matières sur lesquelles portera le concours restent les mêmes que celles du test d’entrée. Une première partie concernera toujours les connaissances scientifiques évaluées (chimie, biologie, physique, mathématiques) tandis que la deuxième partie est relative à la communication et l’analyse critique de l’information (capacité d’analyse et de raisonnement, capacité de communication et de perception de situations conflictuelles, capacité de perception de l’éthique et considération de ses conséquences sur l’individu et la société, capacité à faire preuve d’empathie, de compassion d’équité et de respect).

Infor Jeunes lance ses ateliers d’aide aux recours pour étudiants du secondaire, supérieur ou promotion sociale à partir du 22 juin 2022

Lors de ses ateliers, vous apprendrez « Ce qu'est un recours »; « Quelles sont les règles » ; « Si c'est opportun de le faire » ; « Comment rédiger un recours » ; « Quand et à qui l'envoyer ».

Pour les élèves du secondaire suite à :

- L'obtention d'une attestation d'échec (AOC)
- L'obtention d'une attestation d'orientation (AOB)
- Un désaccord avec le décision du conseil de classe

Plus d'infos sur les détails, lieux et dates ici (1) et (2)

Pour les élèves du supérieur en cas de :

- Validation de crédits insuffisants
- Crainte d'être déclaré non-finançable
- Contestation de la décision du jury

Plus d'infos sur les détails, lieux et dates ici (1) et (2)

Pour les élèves de promotion sociale en cas de :

- Contestation d'une décision de refus (échec)
- Contestation d'une décision d'une unité d'enseignement
- Contestation de l'épreuve intégrée

Plus d'infos sur les détails, lieux et dates ici (1) et (2)

Inscriptions entre 13h et 18h :

- A notre permanence : Chaussé de Louvain, 339 à 1030 Schaerbeek
- Par téléphone : 02/733.11.93

Affiches à télécharger :

secondaire – supérieur – promotion sociale – général

Allocations d’études 2025 de la FWB : les demandes sont ouvertes pour les élèves du secondaire et les étudiants du supérieur !

Tu es inscrit en secondaire ou dans le supérieur en fédération Wallonie-Bruxelles et tu veux introduire une demande d'allocation d'études pour l'année scolaire 2025-2026 ? Infor Jeunes est là pour t'aider !

Nos informateurs sont à ta disposition pour t'accompagner dans le remplissage de ta demande que ce soit en formulaire papier ou en format électronique.

Les formulaires papiers doivent être envoyés par courrier postal **recommandé** (sinon la demande ne sera pas acceptée).

N'attends pas la dernière minute même si tu n'as pas tous les documents, les demandes sont traitées par ordre chronologique. **La date limite est le 31 octobre** comme chaque année.

Si tu es en secondaire, c'est **une personne majeure reprise sur la composition de ménage** de l'élève qui doit introduire la demande donc plus forcément le parent.

Pour le supérieur, c'est toi-même. Sauf si tu es encore mineur, dans ce cas tu es obligé d'utiliser le **formulaire papier**.

Voici ce qu'il te faut :

Pour le secondaire

– carte d'identité du parent + code PIN ou Itsme

– carte de banque du parent

– attestation du CPAS (pour toute la famille)

– attestation mutuelle

Pour le supérieur

– carte d’identité de l’étudiant + code PIN ou Itsme

– carte de banque de l’étudiant

– attestation d’inscription

– abonnement transports

– attestation CPAS : (pour toute la famille)

ATTENTION: pour les élèves et étudiants **HORS UNION EUROPÉENNE**, il faut absolument un **certificat de résidence avec historique des adresses** à demander à la commune!

Le montant d’une allocation d’études peut varier entre 90 et 6 000 euros. Tu peux retrouver les conditions et montants ici.

-> Pour plus d’infos : https://allocations-etudes.cfwb.be

- Poser une question

Sélectionner une page

Les ateliers numériques d’Infor Jeunes

Ces ateliers numériques s'adressent à un public débutant sans limite d'âge, nous y proposons des exercices pratiques de prises en main d'un ordinateur, de recherche d'information sur

Internet, de rédaction et d’envoi d’e-mails, etc.

A la fin de ce module (se déroulant en français), les participant.e.s seront capables, entre autres de :

- utiliser l’environnement Windows ;
- gérer des fenêtres, des dossiers, des fichiers ;
- rechercher une information sur Internet ;
- envoyer et recevoir des e-mails ;
- se défendre contre les risques d’arnaques ;
- utiliser des services en ligne ;
- utiliser des applications.

Infos pratiques

Quand ?

Niveau débutant

Cycle de 3 séances de 9h à 12h :

- 28, 29 et 30 juillet 2025
- ou 4, 5 et 6 août 2025
- ou 11, 12 et 13 août 2025

Niveau avancé :

Cycle de 3 séances de 14h à 17h

- 28, 29 et 30 juillet 2025
- ou 4, 5 et 6 août 2025
- ou 11, 12 et 13 août 2025

Où ?

Rue Louis Scutenaire, 13-14 à 1030 Schaerbeek (à proximité de la place Dailly)

Pour qui ?

Toute personne désireuse d'apprendre à utiliser un ordinateur et sachant lire et écrire en français. Aucune compétence informatique préalable requise.

Prix ?

Gratuit, sur inscription obligatoire.

Cela vous intéresse ?

N'hésitez pas à vous **inscrire gratuitement :**

- A la permanence, chaussée de Louvain 339 du lundi au vendredi de 13h à 18h
- Par mail : inforjeunes@jeminforme.be
- Par téléphone : 02/733.11.93

Travailler à l’étranger : un plus?

Tout savoir sur le travail à l’étranger : est-ce un plus, quelles compétences…

- Thématiques
- Actualités
- Activités
- À propos
- Permanences
- Services
- Poser une question

Sélectionner une page

Accompagnement pour les NEETS

Tout savoir sur les programmes d’accompagnement vers l’emploi des jeunes NEETS…

Faire un job étudiant à l’étranger

Tout savoir sur le job étudiant à l’étranger : cadre légal, impôt et allocations familiales, préparation, secteurs, en pratique…

Se préparer et rédiger son cv

Tout savoir sur comment se préparer et rédiger son CV pour partir à l'étranger : préparation, rédaction, secteurs…

- Thématiques
- Actualités
- Activités
- À propos
- Permanences
- Services

- Poser une question

Sélectionner une page

Ludothèques

Adresses des ludothèques bruxelloises…

- Thématiques
- Actualités
- Activités
- À propos
- Permanences
- Services
- Poser une question

Sélectionner une page

Reconnaissance des diplômes

Tout savoir sur la reconnaissance des diplômes si vous voulez travailler à l'étranger : Reconnaissance des diplômes, centre NARIC-ENIC, Europass, professions réglementées, ECVET, Youthpass…

Démarches avant le départ

Tout savoir sur les démarches avant de partir à l'étranger : changement d'adresse, conditions de séjour, passeport, visa, permis de travail, allocations de chômage, banque, communication…

- Thématiques
- Actualités

Démarches pendant le séjour à l’étranger

Tout savoir sur les démarches pendant le séjour à l’étranger : carte d’identité, permis de travail, impôts, pension…

RGPD

Politique de cookies (EU)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

actiris

.brussels

au coeur de l'emploi

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES